

REGLEMENT DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DU
11 SEPTEMBRE 2026
AU LAC DE CHALETTE-SUR-LOING

Le LIONS CLUB MONTARGIS RIVES DU LOING, Association Loi 1901, sise Hôtel de France, 54 place de la République, 45200 MONTARGIS, organise, le vendredi 11 septembre 2026, le Challenge Inter-Entreprises, ci-après dénommé "les organisateurs".

Le Challenge Inter-Entreprises est une manifestation sportive et festive réunissant des équipes de 4 personnes appartenant à des entreprises publiques ou privées, des collectivités publiques ou des associations (hors clubs sportifs) de l'Agglomération Montargoise, ci-après dénommées "les entités participantes".

Il ne donne pas lieu à la remise d'un titre officiel reconnu par la Fédération Française de Triathlon.

Chaque membre de l'équipe de l'entité participante doit être majeur et **salarie** **exclusivement de l'entreprise** (sans exigence de typologie de contrat), ou **membre** (dans le cas d'association) de l'entité participante pour laquelle il est inscrit, ci-après dénommés « les participants ».

Les bénéfices de cette manifestation sont versés au profit des œuvres sociales du Lions club Montargis Rives du Loing.

CONDITIONS GENERALES

Un service d'assistance et de sécurité, ainsi que des commissaires de course, assureront le contrôle et la sécurité. Un poste de secours est présent pendant toute la durée de l'épreuve. Une équipe de secours terrestre avec ambulances, ambulanciers et médecins et une équipe de secours nautique avec bateau à moteur sont disposées de façon à couvrir l'intégralité du parcours de toutes les épreuves et du site de la manifestation. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants spectateurs conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels pendant toute la durée de la manifestation. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et les risques corporels soit par leur licence sportive soit par une police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs, ayant procédé à l'inscription des participants déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis par les entités participantes, les spectateurs, et plus généralement toute personne

présente sur le site de la manifestation et tout au long de son parcours, du fait de sinistres dont ils ne sont pas directement à l'origine.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve. Il est déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les véhicules en stationnement.

Comme chaque année, le trophée gagné l'année précédente est remis en jeu pour récompenser la première équipe du classement « général ».

Des récompenses sont également remises aux 3 premières équipes des catégories « féminine », « mixte » ou « autres ».

Des récompenses « surprises » sont remises à 3 équipes entièrement déguisées ayant les tenues les plus originales.

Les équipes dont tous les membres sont entièrement déguisés bénéficient d'un bonus de temps de 2 minutes qui est décompté du chronométrage final de l'épreuve à l'arrivée de l'équipe.

Pour ce faire, les équipes participantes devront se présenter à l'enregistrement des équipes le vendredi 11 septembre avant 16 heures afin de permettre aux organisateurs de juger de la qualité et de l'originalité du déguisement de l'équipe et de pouvoir transmettre les bonus attribués pour le chronométrage.

Le chronométrage et les différents classements de l'épreuve dans sa totalité, sont assurés par la société ProTiming.

À l'arrivée de l'épreuve VTT, tous les participants bénéficient d'un ravitaillement.

Une collation est servie à tous les participants à l'issue de la dernière épreuve sur le lieu de la manifestation, avant l'annonce des résultats et la remise des récompenses.

Chaque entité participante s'engage à son inscription à ce que les membres de son équipe aient pris connaissance du règlement du Challenge Inter-Entreprises et s'engage à ce que tous les participants inscrits sachent nager.

Le nombre d'équipes présentées par les entités participantes est fixé au maximum à 170 équipes (680 participants).

Le droit d'inscription s'élève à 200 € par équipe. Les inscriptions sont closes dès que le nombre d'équipes inscrites atteindra le maximum fixé ou au 1^{er} septembre 2026.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

Le règlement de la participation au Challenge Inter-entreprises se fait principalement par paiement en ligne sur le site de Protiming au moment de l'inscription.

Aucun chèque n'est accepté.

Les entités participantes ne pouvant procéder par paiement en ligne devront solliciter l'établissement d'un devis ou d'une facture afin de pouvoir procéder au paiement selon les instructions qui seront fournies par les organisateurs, et ainsi obtenir les éléments permettant de procéder à leur inscription.

Le contact est : ionsclubmontargisrdl@orange.fr

Les entités participantes ayant opté pour un paiement par virement devront l'avoir effectué avant le 1^{er} septembre faute de quoi leur réservation est annulée.

Toute annulation de la participation survenant après le 1^{er} septembre ne donne droit à un remboursement.

Le déroulement du Challenge Inter-entreprises peut être modifié en fonction des conditions météorologiques du moment, les équipes prennent connaissance des consignes de sécurité et de santé avant le départ.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation, les entités participantes peuvent prétendre sur demande au remboursement de 50% de leurs droits d'inscription. La différence sert à financer les frais engagés par les organisateurs.

L'absence au départ d'une équipe inscrite ne donne droit à aucun remboursement à l'entité participante.

La prise de départ d'une équipe, ayant réglé son inscription, mais non-complète (4 membres) est possible sans toutefois prétendre au podium. Cette prise de départ non-conforme ne donne droit à aucun remboursement à l'entité participante.

Les organisateurs du Challenge Inter-Entreprises du Montargois se conforment aux dispositions du Code du Sport relatives à l'organisation de manifestations sportives et récréatives.

L'inscription de chaque participant par l'entité participante signifie leur acceptation pleine et entière des termes du règlement intérieur sans aucune réserve.

Des commissaires de courses, signaleurs, se tiennent le long du parcours pour assurer la sécurité, s'assurer du bon déroulement du challenge et du respect des règles et directives données lors du briefing avant le départ rappelant les consignes de sécurité et de santé. En cas de non-respect du parcours ou des consignes données par les commissaires en cours d'épreuve, l'entité participante concernée est automatiquement disqualifiée.

Chaque participant a l'obligation de fournir un certificat médical établissant l'absence de contre-indication et sa capacité à la pratique sportive en compétition du VTT, de la course à pied et de la natation.

La participation effective aux épreuves est subordonnée au téléchargement sur le site de Protiming, quarante-huit heures au moins avant le départ, du certificat médical valide.

Aucune décharge de responsabilité n'est acceptée. La fourniture de document falsifié ou non valide engage la responsabilité du contrevenant et la responsabilité solidaire de l'entité participante dont il fait partie.

La fourniture d'un certificat médical en bonne et due forme à l'inscription attestant son aptitude à réaliser les épreuves rend chaque participant pleinement responsable de la gestion de son état physique en cas de survenance, pendant le déroulement des épreuves, d'un problème de santé qui ne pouvait être prévu au moment de l'inscription. Dans ce cas, chaque participant a l'obligation en cours d'épreuve de demander l'assistance du service de secours afin de prévenir, par les moyens les plus appropriés, tout risque d'atteinte à sa santé ou à son intégrité physique.

Il est de la responsabilité des membres de l'équipe participante de ne pas inciter un des leurs à aller au-delà de ses limites afin de ne pas risquer d'accident de santé en cours d'épreuve.

Sont dispensés de finir les épreuves à quatre participants et peuvent participer au classement sans possibilité de figurer sur les podiums des gagnants, les équipes des entités participantes dont un ou plusieurs des participants ont été arrêtés en cours d'épreuve pour des raisons de santé par le service de secours ou pour des incidents techniques sur les VTT et les bateaux attestés par les organisateurs, signaleurs et commissaires de course.

Tous les organisateurs, commissaires et les signaleurs sont reconnaissables par le port d'un gilet bleu de haute visibilité Class 2.

Au cours de l'épreuve de VTT, le port du casque à coque rigide, conforme à la norme en vigueur, attaché, est obligatoire. Les vélos à assistance électrique sont strictement interdits.

Chaque participant doit avoir une paire de chaussures aux pieds afin d'éviter d'éventuelles coupures.

Un poste de ravitaillement est installé sur le parcours, après l'épreuve VTT.

Par son inscription au Challenge Inter-Entreprises du Montargois, chaque participant autorise les organisateurs et ses partenaires accrédités à utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à des fins promotionnelles, son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

Conformément aux règles applicables au secret médical, aucune image des éventuelles interventions des équipes de secours terrestre ou nautique auprès des participants ne sont autorisées.

Tout participant dûment inscrit renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de ses partenaires accrédités pour l'utilisation faite de son image.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Rendez-vous des participants au Lac de Châlette-sur-Loing.

Ouverture de l'enregistrement des équipes participantes inscrites à partir de 14h30 au Lac de Châlette-sur-Loing et fermeture à 16h15. Les équipes participantes entièrement déguisées désirant bénéficier du bonus de 4 minutes doivent effectuer leur enregistrement avant 16 heures.

Chaque équipe reçoit ses 4 dossards, 2 gilets de sauvetage et 2 pagaies. Un échauffement collégial est programmé à 16h30, lequel est animé par 1 coach sportif.

A 16h45 est présenté à l'ensemble des participants un briefing d'avant épreuve afin de dispenser les consignes de sécurité et de santé, le rôle des commissaires de courses et signaleurs, et le règlement du Challenge Inter-entreprises. Les causes de disqualification sont rappelées.

Le départ du 14^{ème} Challenge Inter-Entreprises du Montargois est donné à 17h00 précises. Les équipes doivent être sous les ordres du starter à 16h55. Les dossards doivent être portés côté poitrine.

La 1ère épreuve : *l'épreuve nautique (parcours joint en annexe [tracé bleu](#))*

Le départ général est pris par les quatre membres de chaque équipe, organisée en deux binômes, au niveau du théâtre de verdure, au point de départ indiqué sur le plan. Le premier binôme, équipé de gilets et pagaies, se rend au début du parcours nautique, placé au niveau de la plage du lac, au point [N1](#), récupère le bateau et commence le parcours nautique d'une longueur d'environ 300m. Pendant ce temps, le deuxième binôme se rend au niveau du club de voile, au point [N2](#), pour se préparer à prendre le relai pour la deuxième partie du parcours nautique d'une longueur équivalente d'environ 300m. Pour le relai, le premier binôme transmet au second, après avoir accosté le bateau, les pagaies et les gilets de sauvetage. Seulement après avoir attaché leurs gilets (après contrôle par un signaleur habilité), le second binôme peut s'élancer sur le second parcours de 300m. Le premier binôme se rend au parc à vélo, installé au niveau du théâtre de verdure.

Toute personne embarquant sur le bateau sans gilet de sauvetage ou avec un gilet incorrectement attaché voit son équipe disqualifiée.

Dès l'arrivée du second équipage au point [N3](#), le deuxième binôme remet ses gilets et ses pagaies dans le bateau sur la zone dédiée au rangement des équipements nautiques et l'équipe au complet se retrouve au parc à vélo pour commencer le parcours VTT.

La 2ème épreuve : *le parcours VTT (parcours joint en annexe [tracé rouge](#))*

Une fois les VTT récupérés dans le parc à vélo, les casques à coque rigide,

conformes à la norme en vigueur, doivent être attachés sous peine d'une disqualification de l'équipe.

La sortie du parc à vélo s'effectue à pied, vélo à la main, afin d'éviter tout télescopage avec une autre équipe. Les membres des équipes participantes ont l'obligation de sortir tous ensemble du parc à vélo. Le non-respect de la consigne « ensemble et à pied » constaté par le commissaire de course placé à la sortie du parc à vélo entraîne la disqualification de l'équipe contrevenante.

Les membres des équipes participantes se lancent alors dans un parcours d'environ 12 km balisé par les organisateurs (des barrières Vauban, des panneaux, des flèches au sol et de la « rubalise »).

Le retour se fait au parc à vélo, la consigne « ensemble et à pied » s'applique.

Il est à noter qu'au début du parcours VTT, à la sortie du Lac de Châlette-sur-Loing, et avant de rejoindre le canal, les cyclistes empruntent une partie de la rue du Gué aux Biches, sur 70 m. Cette partie est sécurisée par la police municipale de Châlette-sur-Loing.

Le passage du pont au niveau du bourg de Cepoy s'effectue au retour et la sécurité y est assurée par la police intercommunale de Cepoy.

Pour ces deux parties, les participants devront impérativement respecter les consignes données par la police.

Toute tentative contraire à cette consigne entraîne la disqualification immédiate de l'équipe.

Il est rappelé que le parc à vélo est surveillé pendant toute la durée de l'épreuve. Seules les personnes revêtues d'un dossard peuvent y accéder.

La 3ème épreuve : la course à pied (parcours joint en annexe *tracé vert*)

Au retour du parcours VTT, vélo à la main dans le parc à vélo, et après avoir déposé les vélos, l'équipe se lance pour un tour complet du lac de Châlette-sur-Loing en courant (env. 2,5km) dans le sens horaire, jusqu'à l'arrivée finale au théâtre de verdure, point noté « Arrivée finale ».

Le parcours de course à pied est balisé par des barrières Vauban, des panneaux, des flèches au sol et de la rubalise.

Arrivée :

Les 4 membres d'une même équipe doivent franchir **la ligne d'arrivée ensemble, en tenant un cordage récupéré à la sortie du parc à vélo au départ de la course à pied**, pour que le classement de l'équipe soit pris en compte.

REGLEMENT DU CLASSEMENT DES DEGUISEMENTS

Le déroulement est coordonné par 3 membres représentants des organisateurs. La coordination porte sur l'éligibilité de l'équipe au bonus et sur le podium des équipes participantes déguisées.

Les équipes participantes devront se présenter à l'enregistrement des équipes, le vendredi 11 septembre, avant 16 heures afin de permettre aux organisateurs de constater l'éligibilité de l'équipe à prétendre au bonus.

L'éligibilité est constatée selon les critères suivants :

- Les 4 membres sont déguisés et présents.
- Les déguisements sont constitués par des costumes complets définis comme un ensemble de vêtements et d'accessoires que porte chaque participant dans le but de représenter un personnage, ou une idée spécifique constitutive ou représentative d'un thème.
- Les costumes des participants peuvent être uniformes, avec des variantes selon les participants ou représentatifs de différents personnages illustrant le même thème.

Les membres de l'équipe participantes sont tous présents pour être photographiés avec le numéro de dossard. La photographie atteste de la conformité aux critères d'éligibilité.

La liste des équipes participantes qui sont déclarées éligibles au bonus est transmise à Pro timing pour assurer la défalcation de 2 minutes au temps de l'équipe participante éligible à la fin du déroulement des trois épreuves sportives.

Le podium des équipes participantes déguisées sera établi selon les critères suivants à partir de la liste des équipes participantes éligibles au bonus :

Le classement s'établit par l'examen des photos des équipes déguisées éligibles examinées par le jury.

Les critères d'évaluation sont établis sur une échelle de 1 à 5 :

- Le thème : une note de 1 à 5, en fonction de l'originalité du thème retenu.
- Le costume : une note de 1 à 5, évaluant l'unicité et la créativité du costume.
- La qualité de la réalisation du costume :
 - o 1 point pour un costume tout fait ou loué
 - o 2 à 5 points pour un costume fabriqué, selon la complexité et l'effort investi (2 pour un travail basique, 3 pour un travail intermédiaire, et 4 pour un travail élaboré, 5 points pour une création sophistiquée).
- La présentation d'ensemble de l'équipe : une note de 1 à 5, évaluant la cohérence du thème et l'harmonie de la présentation de l'ensemble des 4 membres.

Le jury sera composé de 3 membres des organisateurs en charge de la coordination du classement des déguisés. Chaque coordonnateur pourra être assisté par des volontaires parmi les bénévoles et les organisateurs pour aider à l'évaluation.

Chaque coordonnateur attribuera une note sur 20 à toutes les équipes participantes éligibles après consultation de son équipe de volontaires.

La note totale de chaque équipe participante éligible sera déterminée en additionnant les notes attribuées par chaque coordonnateur.

Chaque équipe recevra une note finale comprise entre 3 et 60, en fonction des évaluations selon les critères ci-dessus.

Le classement final sera établi sur la base des notes totales des équipes. Les 3 équipes classées premières accèdent au podium des équipes participantes éligibles déguisées.

En cas d'ex-aequo, pour les trois premières places, les 3 coordonnateurs membres des organisateurs se concerteront pour départager les équipes ex-aequo en tenant compte des critères d'évaluation pour une décision juste.

La participation des équipes éligibles au classement implique l'acceptation complète de ce règlement.